SELON LES EXPERTS, À PROPOS DE LA TRAITE DES ENFANTS :

«La peine de mort n'est pas la solution»

Les kidnappings, fugues, rapts et autres crimes contre les enfants se distinguent de plus en plus dans la société algérienne. Mais si un bouillonnement social appelle à l'application de la peine de mort depuis quelques mois déjà, les experts jugent que là n'est pas la solution.

Naouel Boukir - Alger (Le Soir) - Avant toute chose, il faut savoir que l'institutionnalisation ou la légalisation de la peine de mort est de l'ordre exclusif du gouvernement. Dès lors, l'hystérie anarchique ressentie ces derniers temps n'a rien d'effectif. Prenant l'exemple des pays où cette loi est en vigueur, à savoir l'Arabie Saoudite ou encore les Etats-Unis, cette mesure condamne parfois, à tort, des individus innocents en causant plus de mal à la société et aux familles des concernés. L'élimination de la personne ne résout pas un problème plus profond et qui va au-delà du simple individu. Ce qu'il faut éradiquer est la machine sociale responsable de la production de tels criminels.

A ce propos, le docteur Smaïl Boulbina appelle au renforcement et à la dynamisation des dispositifs de protection de l'enfance qui ont connu un recul considérable ces dernières décennies. En effet, des métiers comme les assistants sociaux ont complètement disparu, a-t-il relevé. Du côté des autorités, il y a un travail d'organisation à penser. La constitution d'un fichier centralisé au niveau du ministère de l'Intérieur regroupant enquêtes, profils des criminels sexuels et autres informations, affaires et dossiers recueillis auprès des services de police, gendarmerie, Protection civile, services sociaux, services de santé et du ministère de la Justice. Des magistrats spécialisés et des brigades des mineurs disposant de spécialistes dans la psychologie de l'enfant sont également une urgente nécessité, a-t-il ajouté. Parlant législation, le professeur affirme l'importance d'une loi interdisant toute médiatisation non officielle pendant la durée d'une enquête. Dans la mesure où le procureur de la République est le seul habilité à communiquer là-dessus. Il serait également à la charge du ministère de la Communication et de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel d'interdire la diffusion d'autres photos de la victime à part l'officielle affichée par Alerte enlèvement. Du côté des traitements, la victime comme le criminel, violeur ou pédophile soit-il, doivent être sérieusement suivis psychologiquement.

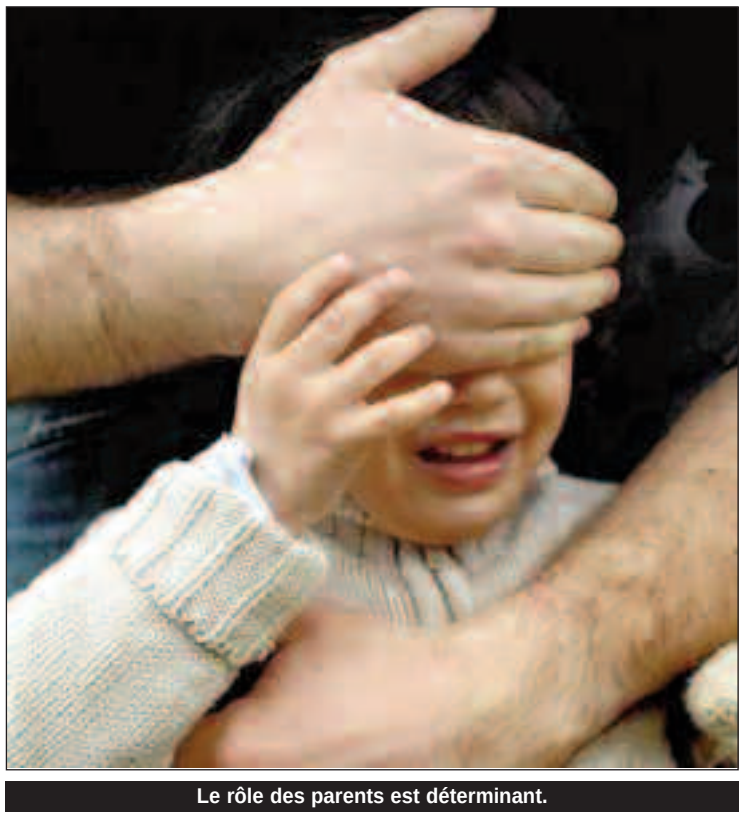

Photo : DR

Le rôle des parents est déterminant.

Quel rôle pour les parents ?

La cellule familiale est l'élément le plus important dans cette problématique dans la mesure où les parents ont la mission la plus déterminante qui est l'éducation de leurs enfants.

Le docteur les appelle à une plus grande vigilance puisque la majorité des violences et crimes sexuels à l'encontre des enfants sont de nature intrafamiliale. Ainsi que faire attention à tout changement dans leur comportement, précise-t-il.

En effet, les parents doivent entretenir de bons rapports avec leur progéniture afin de les mettre à l'aise pour aborder et débattre tout type de sujets avec eux.

Evidemment, la communication est le moyen de prévention et de traitement le plus efficace contre ces violences et crimes dont il est question aujourd'hui.

N. B.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

C'est la rentrée depuis hier pour plus d'un million d'étudiants

C'est la rentrée depuis hier pour plus de 1,6 million d'étudiants dont plus de 300 000 ont fait leurs premiers pas dans les campus. Un flux de nouveaux bacheliers un peu moins important que celui de l'année dernière. Aujourd'hui, c'est le dernier jour des dépôts de demandes de transfert. Les concernés recevront les réponses à partir de jeudi prochain.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) -Après les élèves, c'est au tour des étudiants de faire leur rentrée. Le coup d'envoi de la rentrée universitaire 2016/2017 a été donné, hier, par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique à partir de la wilaya de Biskra par un cours inaugural sur le plagiat scientifique. Pour cette rentrée, le secteur a reçu une population de plus de 1,6 million d'étudiants dont 323 822 nouveaux bacheliers qui feront leur première rentrée. Pour les accueillir, le secteur de l'enseignement supérieur a reçu, pour cette année, 100 000 nouvelles places pédagogiques et 55 000 nouveaux lits, portant, ainsi, les capacités d'accueil globales au niveau national à 1 400 000 places pédagogiques et 682 000 lits. Dans l'objectif de renforcer les capacités d'encadrement pédagogique et scientifique, le secteur prévoit l'ouverture de plus de 5 400 postes budgétaires pour le recrutement de nouveaux enseignants chercheurs.

Cette rentrée universitaire a connu, également, l'introduction de nouvelles spécialités notamment en architecture, en urbanisme et dans les métiers de la ville. Une formation en langue amazighe a été aussi ouverte à l'Ecole normale supérieure de Bouzaréah. Une nouvelle spécialité en sciences et technologies a été aussi introduite à l'Institut universitaire de Tipasa. Dix écoles préparatoires ont été promues au titre de cette année au rang d'écoles supérieures, trois filiales universitaires ont été également promues au rang d'établissement universitaire. Le secteur compte, par ailleurs, améliorer les filières à caractère national. Par ailleurs, prévu initialement pour samedi, le délai des demandes de transfert en ligne a été prolongé jusqu'à aujourd'hui. Les résultats seront connus le jeudi 22 septembre.

Les inscriptions dans toutes les structures universitaires s'étaleront du 25 au 30 septembre 2016, a indiqué le ministère de l'Enseignement supérieur.

S. A.

LE BAC PROFESSIONNEL ÉTANT ABANDONNÉ

Le retour à l'ingéniorat «classique» envisagé

A la place du bac professionnel évoqué à un certain moment avant d'être abandonné, une réflexion est engagée quant à la relance de l'enseignement professionnel qui ouvre la voie à un ingéniorat de type classique ayant déjà existé par le passé.

Mohamed Kebci - Alger (Le Soir) - Il s'agit bel et bien de la relance d'une option qui a eu à exister par le passé, comme a tenu à le préciser le ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels.

Invité, hier dimanche, de la rédaction matinale de la Chaîne III de la Radio nationale, Mohamed Mébarki a affirmé qu'avec l'extinction de l'enseignement technique dans le cycle secondaire dans le sillage des dernières réformes du système éducatif, il était question, à un moment donné, d'instaurer un bac professionnel devant sanctionner un cursus d'enseignement professionnel. Mais comme l'option semble abandonnée, on serait, au niveau du département de l'enseignement et de la formation professionnels, sur une autre démarche.

«On est, au niveau de notre réseau d'ingénierie pédagogique, à réfléchir à un autre système.

L'une des solutions serait de créer un diplôme à la fin des trois années de l'enseignement professionnel qui permettra l'accès à un ingéniorat classique qui a existé par le passé, genre de technicien supérieur spécialisé», a encore expliqué le ministre.

Mébarki a, ensuite, mis le doigt sur le manque, voire «l'absence de passerelles» entre le secteur de l'éducation nationale et celui dont il a la charge. Les élèves recalés du système scolaire, près de 450 000 annuellement, «ne sont pas systématiquement orientés vers l'enseignement et la formation professionnels», a-t-il regretté.

Et au ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels d'expliquer le manque d'engouement que susciterait son secteur chez les jeunes recalés du système scolaire par des «considérations sociales et la pénibilité de certains métiers que les jeunes et leurs parents avancent» le plus souvent. Une «question qu'il faudra aborder un jour», a-t-il encore ajouté.

Et cette bouderie, Mébarki s'en défend puisque, a-t-il expliqué, «nous faisons beaucoup de communications, nous sensibilisons sur toutes les possibilités de formation que nous offrons», faisant part du renouvellement annuellement de la nomenclature nationale des filières et branches. Avec, a-t-il précisé, «quatre à cinq spécialités intégrées chaque année dans les établissements de l'enseignement et de la formation professionnels, suivant ainsi l'évolution des techniques et des technologies utilisées dans le monde de l'entreprise».

M. K.